



Macon sur un contrat de chantier fin contrat?

Par **clarence**, le **26/12/2007** à **15:13**

BONJOUR,

j'ai engagé un maçon sur un cdd chantier
maintenant il nous reste le crepissage a faire est ce que je peut conclure que son contrat
prend fin?
et puis quel est la procedure a suivre pour mettre fin a son contrat?
merci.

Par **jeanyves**, le **26/12/2007** à **16:13**

Bonjour,

Vous écrivez dans votre message CDD chantier.

L'article L122-1-1:"Le contrat de travail ne peut être conclu pour une durée déterminée que dans les cas suivants:

1° Remplacement d'un salarié en cas d'absence

2° Accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise

3° Emplois à caractère saisonnier ou pour lesquels il est d'usage constant de ne pas recourir au CDI

4° Remplacement d'un chef d'entreprise artisanale industrielle ou commerciale

5° Remplacement d'un chef d'exploitation agricole."

Quel est le motif du CDD?

Quelle date de fin ?

Pourriez vous nous en dire plus ?

Restant à votre disposition,

jeanyves